



Office for People With Developmental Disabilities

KATHY HOCHUL
Gouverneure

WILLOW BAER
Commissaire Intérimaire

Chers parents, chers tuteurs :

Le lycée est une période passionnante pour les élèves qui commencent à préparer leur avenir. En tant que parent d'un élève en âge de fréquenter le lycée, vous jouez un rôle très important en aidant votre enfant à préparer son avenir.

La planification de la transition est le processus utilisé par les écoles pour aider les élèves en situation de handicap et leurs familles à planifier leur avenir après le lycée. Les services scolaires sont à la disposition de votre enfant jusqu'à ce qu'il obtienne un diplôme Regents ou local ou jusqu'à ce que son accès à un enseignement public gratuit et approprié prenne fin. Nous vous encourageons, vous et votre enfant, à utiliser pleinement ces services.

Vous et votre enfant avez la possibilité de discuter de la planification de la transition lors de toutes les réunions du Comité de l'Éducation Spéciale (CSE). Cette discussion peut porter sur les plans d'éducation et de formation après le lycée pour se préparer à un emploi ou à une carrière, sur la formation continue des adultes ou d'autres programmes d'éducation, sur la participation active à la vie de la communauté, sur l'obtention et le maintien d'un emploi, sur la vie indépendante et/ou sur d'autres services pour adultes. Le plan de transition de votre enfant devrait être en vigueur à l'âge de 15 ans (8 NYCRR 200.4(d)(2)(ix)), mais il peut également commencer plus tôt. Le processus de planification est plus efficace lorsqu'il vous inclut, vous et votre enfant.

Si votre enfant souffre d'une déficience développementale, vous pouvez vous renseigner sur les services proposés par le Bureau de l'État de New York pour les Personnes Ayant des Déficiences Développementales (OPWDD). L'OPWDD fournit de nombreux services, y compris des soutiens à domicile, des soutiens au sein de la communauté et des formations à l'emploi, afin d'aider les élèves atteints d'une déficience développementale à passer avec succès de l'école à la vie d'adulte. Les étudiants et leurs familles doivent faire une demande pour bénéficier de ces aides et peuvent également être amenés à demander à bénéficier de Medicaid si cela est requis par les services qu'ils souhaitent.

Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité et les services de l'OPWDD, vous et votre enfant pouvez visionner les vidéos du Front Door de l'OPWDD sur le site <https://opwdd.ny.gov/get-started>. Pour plus d'informations et pour obtenir un exemplaire du livret de ressources sur l'Accès aux Services pour les individus et les familles, rendez-vous sur <http://www.opwdd.ny.gov/get-started>. Les étudiants qui sont déjà éligibles à l'OPWDD et qui sont rattachés à une Organisation de Coordination des Soins (CCO) doivent contacter leur Gestionnaire de Soins pour les aider à demander des services pour adultes.

Si vous pensez que l'avenir de votre enfant pourrait inclure des soutiens et des services fournis par l'OPWDD, il est très important que vous nous contactiez le plus tôt possible. Si vous souhaitez que le district scolaire invite un représentant de l'OPWDD à participer à la planification de la transition de votre enfant, vous devez signer un consentement à la divulgation des dossiers éducatifs et médicaux et demander à votre école d'inviter le représentant de l'OPWDD. Le consentement à la divulgation des dossiers éducatifs est requis par la loi fédérale et les réglementations de l'État de New York.

Nous sommes impatients de travailler avec vous et votre famille sur la planification de la transition pour des services appropriés et un avenir réussi pour votre enfant. Si vous avez des questions sur l'OPWDD, veuillez contacter votre Bureau Extérieur Régional (RFO). Vous trouverez les coordonnées du RFO en appelant notre ligne d'information au **866-946-9733** ou en nous envoyant un courriel à l'adresse info@opwdd.ny.gov.

Sincèrement,

Willow Baer
Commissaire Intérimaire

Révisé le 8/02/2024